

Compte rendu sommaire

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Convocation du 28 septembre 2021

Lieu de la séance : Mairie.

PRESENTS : M. BOIZUMAULT Francis, Mme CHENU Francine, Mme MARTIN Sandrine, BOISSINOT Frédéric, M. GUESDON Alain, M. SEGUIN Jean-Pierre, Mme GERVIER Caroline, Mme BERNARD Laurence.

ABSENTS EXCUSES : M. PERTUS Christian, M. THUAU Jean-Marc.

ABSENTE : Mme BLIECK Sonia

Mme BERNARD Laurence a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 27 juillet 2021.

ACTUALISATION DU PRIX DE VENTE AU M² DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Les tarifs des concessions dans le cimetière communal n'ayant pas changé depuis 1965, le conseil a décidé, à l'unanimité, de fixer à compter du 1^{er} novembre 2021 le prix du m² pour les concessions suivantes :

- Concession perpétuelle : 10,00 €
- Concession trentenaire : 5,00 €
- Concession temporaire (entre 5 et 15 ans) : 5,00 €

EFFACEMENT DES RESEAUX : CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LE SDEER POUR LES TRAVAUX DE GENIE CIVIL TELECOM AU LIEU-DIT « LE GRAND MOULIN »

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'opter pour le remboursement échelonné en 5 annuités auprès du SDEER, pour les travaux de Génie Civil Télécom concernant ce lieu-dit et dont le coût des travaux s'élève à 5 088,68 € TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

COLIS DE FIN D'ANNEE POUR LES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 70 ANS

Suite à la proposition de la commune de Taillebourg d'organiser un repas des aînés le 12 décembre 2021, un questionnaire sera diffusé auprès des personnes concernées de la commune pour connaître le nombre de participants.

QUESTIONS DIVERSES

- ***Puisard « chez Peton »*** : un puisard a été construit par la commune sur une propriété privée afin de résorber l'excès des eaux pluviales du secteur (notamment parcelles ZE 125 et 127). Suite à la vente de cette propriété, l'acquéreur a proposé de céder à la commune l'emplacement du puisard (ZE 125p) afin de régulariser cet aménagement. Le maire est autorisé à effectuer les démarches relatives au bornage.
- ***Convention de fourrière avec la SPA*** : le conseil a décidé, à l'unanimité, de ne pas signer de convention de fourrière avec la SPA et de gérer directement la prise en charge des animaux errants trouvés sur le territoire de la commune.
- ***Blason de la commune*** : Proposition gratuite d'un héraldiste amateur de réaliser le blason de la commune. Le conseil a accepté à l'unanimité.
- ***Brocante du 17 octobre*** : le conseil a décidé, à l'unanimité, de fermer les toilettes sèches du bourg pour la manifestation du 17 octobre.
- ***Signalisation*** : Prévoir panneaux de signalisation indiquant l'aire de pique-nique, jeux, WC du centre bourg.

Fait à Annepont, le 5 octobre 2021

Le Maire, Francis BOIZUMAULT

